



PRATIQUE DE LA MÉDIATION VICTIME- AGRESSEUR EN ALLEMAGNE ET PROTECTION DE LA VICTIME

Aide aux victimes – Conférence du 8 septembre 2017 à Berne
Sylvia Henning – Médiatrice diplômée Pforzheim/Allemagne

DÉFINITION DE LA MÉDIATION VICTIME-AGRESSEUR

- La **médiation victime-agresseur** est une possibilité de coopération entre l'agresseur et la victime pour régler un conflit à l'amiable.
- Elle est considérée comme un élément de refonte du droit pénal pour **intégrer** également **davantage la perspective de la victime** dans la procédure.





OBJECTIFS DE LA MÉDIATION VICTIME-AGRESSEUR

- Parvenir à un règlement **à l'amiable** entre prévenus et personnes lésées
- Permettre aux deux parties d'avoir le sentiment que leurs préoccupations sont prises en compte (gagnant-gagnant)
- **Réduire les conséquences du conflit** et les conflits ultérieurs (prévention)
- Garantir l'**autonomie** des parties au conflit
- **Mettre en œuvre le règlement** convenu
- **Prévenir les injustices**



PRINCIPES DE LA MÉDIATION VICTIME-AGRESSEUR

- **Travail entre la victime et l'agresseur autour de l'infraction**
- **Apaisement du conflit**
- **Négociation de la réparation**





DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION VICTIME-AGRESSEUR

- **Entretiens préliminaires séparés**
Clarification de la situation depuis le moment de l'infraction jusqu'à aujourd'hui
Que souhaitent et peuvent faire les parties ?
- **Entretien de médiation**
 - a) Fond du conflit
 - b) Réglementation civile
- **Conclusion**
Accord écrit, le cas échéant avec contrat de paiement

Ensuite communication du résultat à la justice



HISTORIQUE DE LA MÉDIATION VICTIME-AGRESSEUR EN ALLEMAGNE

- La médiation victime-agresseur est née **dans les années 1980 à la suite de projets engagés** dans les domaines de l'aide aux victimes, aux délinquants et à la jeunesse.
- Avec l'instauration de la médiation victime-agresseur, les expériences positives tirées de ces projets ont été reprises en plusieurs étapes par le législateur dans
 - la **loi allemande relative aux juridictions pour mineurs** (Jugendgerichtsgesetz),
 - le **Code pénal allemand** (Strafgesetzbuch) et
 - le **Code de procédure pénale allemand** (Strafprozessordnung).





SES AVANTAGES

- **Particulièrement adaptée pour répondre aux préoccupations des victimes, et souvent mieux que la procédure pénale normale**
- **Augmente les perspectives, du point de vue des agresseurs, d'avoir une influence positive sur l'avenir.**



QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

- **En vigueur pratiquement partout en Allemagne et mise en œuvre par**
 - des organismes indépendants (associations)
 - les aides judiciaires aux délinquants mineurs
 - les services de probation

et

- **en particulier par des médiateurs spécialement formés qui travaillent selon les normes en vigueur**





SITUATION DES VICTIMES – QUE SOUHAITENT-ELLES VRAIMENT ?

A : Infractions contre l'intégrité physique et psychique

(par ex. toutes les formes de lésions corporelles ainsi que les menaces, les insultes et la contrainte)

B : Infractions contre les biens (vol, dommages aux biens et brigandage)

	Peine		Résolution du conflit		Restitution/ dédommagement / réparation morale	
	A	B	A	B	A	B
au moment du dépôt de plainte	70 %	30 %	5 %	15 %	25 %	55 %
env. 6 semaines après	50 %	25 %	25 %	20 %	25 %	55 %
six mois après	25 %	10 %	45 %	15 %	30 %	75 %
juste avant la négociation	10 %	5 %	50 %	15 %	40 %	80 %

MÉDIATION VICTIME-AGRESSEUR EN CAS D'ASSASSINAT ?

- La médiation victime-agresseur a été réalisée sur demande de la veuve
- Lors de l'entretien dans le cadre de l'exécution de la peine, la médiatrice et la psychologue étaient également présentes
- Dans cette vidéo, la veuve et la fille de la victime ainsi que l'agresseur prennent la parole
- Le film complet est disponible sur Internet à l'adresse www.toa-bw.de ou sur YouTube